



## COURSE DE CÔTE KARTING DE VEAUX DIMANCHE 19 SEPTEMBRE 2021

### REGLEMENT PARTICULIER Type COURSE CLUBS

#### ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'ASK Comtat Venaissin organise le 19 Septembre 2021 avec le concours de la municipalité de MALAUCENE une épreuve intitulée : "**4ème Course de Côte Karting de Veaux 2020**".

#### ARTICLE 2 – PROGRAMME DE L'ÉPREUVE

##### **2.1 Horaires :**

Clôture des engagements le 10 septembre 2021 à minuit le cachet de la poste faisant foi.

2.1.1 Les vérifications administratives et enregistrement du matériel auront lieu à VEAUX le dimanche 19 septembre.

ADMINISTRATIF de 07H00 à 08H15

ENREGISTREMENT MATÉRIEL de 07h15 à 08h30

##### **2.2 Essais :**

Il est prévu **2** montées d'essai le dimanche matin, sauf cas de force majeure, dont une obligatoire (1<sup>ère</sup> montée non chronométrée).

Les essais auront lieu de 09h00 à 12h00 le 19/09/2020.

##### **2.3 Course**

La compétition commencera à partir de 14h00 le 19/09/2020.

Elle s'effectuera en **2 ou 3** montées. Seul le meilleur temps sera retenu pour le classement.

Les concurrents devront être sous les ordres du Directeur de Course à partir de 08h00 le Dimanche 19/09/2020, sous peine de se voir refuser le départ.

Réunion des officiels de l'épreuve sur la ligne de départ le dimanche 19/09/202 à 07h30.

#### ARTICLE 3 – PILOTES ADMIS

La compétition est ouverte aux licencié(e)s FFSA titulaires d'une licence de compétition ou d'entraînement ou d'un titre de participation Course Clubs en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence internationale délivrée par une ASN étrangère, ou d'une licence nationale délivrée par une ASN étrangère avec l'autorisation de cette dernière.

Le droit d'engagement est fixé à ----- à régler auprès de l'ASK Comtat Venaissin.

#### ARTICLE 4 – CONDITIONS D'ADMISSION DES KARTS

Epreuve interdite aux moins de 15 ans. Le nombre de karts est fixé à **90**.

Cette épreuve est autorisée uniquement aux karts des catégories suivantes :  
KZ2, ROTAX MAX, X30, TTI, OPEN.

Pneumatiques : homologués CIK-FIA- Prime ou Option.

#### ARTICLE 5 – DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

L'épreuve aura lieu sur la RD 242 commune de Malaucène départ sortie Veaux, arrivée RD 242 Direction Malaucène.

L'ordre des départs se fera dans l'ordre décroissant des numéros par catégories.

#### ARTICLE 6 – MESURES ET DISPOSITIFS DE SÉCURITÉ

Le parcours sera conforme aux dispositions prévues par les RTS Montée et Course de Côte.

#### ARTICLE 7 – OFFICIELS

Directeur de Course	FELGEIROLLES Michel	Licence n°	73022
Commissaire Technique	SCHOOR Roland	Licence n°	76566
Médecin	MRUGALSKI Paul		

Nombre de postes de Commissaires : **13**    Nombre de Commissaires    **15**

Nombre et type d'extincteurs par poste : **1 à poudre**

Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : **2**

Le présent règlement a été approuvé par la Commission Régionale de Karting le ..... et enregistré à la FFSA sous le permis d'organisation n° ..... En date du .....

Cette épreuve sera organisée sur 1 journée.

Date et Visa ASK

Date et Visa LK

Date et Visa FFSA

**25/06/2021**

